



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT-MARTIN-DE-BAVEL

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages :
SOURCE DE VIEU N°1, SOURCE DE VIEU N°2,
SOURCE DE VIEU N°3, SOURCE DE VIEU N°4,
SOURCE DE VIEU N°5, SOURCE DE VIEU N°7,
SOURCE DE VIEU N°8. L'eau qui l'alimente est
d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 441
personnes sur 1 commune
(SAINT-MARTIN-DE-BAVEL). Le responsable des
installations est : « CC BUGÉY SUD - RÉGIE DES
EAUX ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «
CC BUGÉY SUD - RÉGIE DES EAUX » qui assure
l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle
contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire
est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 13,5 mg/L

Valeur maxi : 14 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de
substances différentes. Le maximum réglementaire est
0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés
et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà
de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau
peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 25

Valeur maxi : 0,062 microgramme/L (atrazine
et ses métabolites)

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en
suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au
robinet. Certaines eaux doivent également respecter un
maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 6

Valeur maxi : 0,69 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau
exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil
réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 30,2 °f

Valeur maxi : 30,6 °f

Quelques conseils



Dans les habitats équipés de
tuyauteries en plomb, ou après
quelques jours d'absence, laissez
couler l'eau quelques minutes avant
de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore,
mettez l'eau dans un récipient
ouvert quelques heures au frigo,
sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur,
assurez-vous qu'il alimente
uniquement le réseau d'eau chaude
et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez
autant que possible votre utilisation
de l'eau du robinet pour les usages
autres qu'alimentaires et d'hygiène
corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de
l'eau de votre commune sur le site
Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/05/2025

UDI 001000425

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

